

Rapport N° 2024/I49

Reprise de l'exploitation globale par la Ville de Nyon de la Patinoire de Rive

Demande d'un crédit de CHF 125'000.– TTC pour l'achat de la tente de Rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation de la patinoire

Nyon, le 11 juillet 2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, en charge de l'étude du préavis cité en titre et du présent rapport, s'est réunie le mercredi 3 juillet 2024 à 19h30, Salle des Maquettes du Lancaster, Place du Château à Nyon, en présence de Monsieur Alexandre Démétriadès, Municipal en charge du Service de la culture (CULT), Sports, manifestations et maintenance (SMM) et de Madame Odile Rochat, Cheffe du Service SMM.

Cette commission les remercie pour leur disponibilité, leurs explications concrètes et détaillées et les réponses aux questions que chaque commissaire a eu l'opportunité de poser.

Elle était composée de Mesdames Maria Ana Borges, Armelle DuPasquier, Céline Mosset, Corinne Vioget et de Messieurs Alexander Federau, Maurice Frei, Pierre Girard, Olivier Monge (président et rapporteur). Willy Nicole et Bernard Ueltschi étaient excusés.

Contexte

Dès 2008, la Ville de Nyon et le HC Nyon se sont engagés pour la mise en place d'une patinoire hivernale à Nyon et ont alors signé plusieurs conventions successives relatives au montage et au démontage de la patinoire, ainsi qu'à la gestion des lieux. En 2019, l'association Patinoire.ch, dont le but premier est de soutenir la pratique des sports de glace, en a repris la gestion, installation et exploitation. La convention venant de se terminer, et n'étant pas renouvelée, la Ville de Nyon a décidé d'en assurer dorénavant la gestion.

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit destinée à l'acquisition de la tente de Rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation pour la patinoire.

Présentation

Depuis 15 ans, la Ville de Nyon met une patinoire de loisirs à disposition de sa population. Son exploitation avait été jusqu'ici assurée par le Hockey Club, puis par l'association Patinoire.ch, qui avait annoncé vouloir arrêter en fin de saison.

La convention se terminant, la Ville de Nyon a l'opportunité de racheter l'infrastructure et le matériel.

Environ 20'000 entrées par saison sont comptabilisées et par conséquent la Ville est motivée à continuer à offrir cette infrastructure.

Patinoire.ch a une autre structure, La Pati, qui se charge de la gestion de la glace.
La Pati gérait l'installation, la glace, le matériel de glace, le groupe de froid.
Patinoire.ch était mandatée pour la gestion générale, le plancher, la tente et les containers. Elle louait la patinoire, le matériel d'exploitation et la tente à la Ville de Nyon qui fournissait du personnel auxiliaire pour montage et démontage.

L'exploitation du lieu sera reprise par la Ville. Elle continue donc ce qu'elle faisait tout en rajoutant l'exploitation (gestion glace, vestiaires, planification, patins, facturation).
La Ville louera la patinoire, le plancher, les containers douche-WC, la sono et l'éclairage.

En résumé, plancher et glace sont mandatés à l'extérieur, tout le reste incombe à la Ville de Nyon.

La buvette sera confiée à un exploitant et il pourra organiser des manifestations selon les créneaux horaires accordés par SMM.

Le budget, à ce stade, est résumé page 5 du préavis et plus précisément dans l'annexe au présent rapport avec des rubriques explicitées. Au final, le financement actuel est plus élevé que celui prévu pour 2025. Le projet est avantageux en terme budgétaire.

Cependant l'aspect budgétaire est indicatif, des éléments plus précis seront proposés dans le cadre du budget 2025. Possiblement à la baisse dans le futur, après optimisation.

En termes d'EPT, c'est neutre, pas de ressource supplémentaire nécessaire au budget (les ressources montage-démontage, déjà inscrites, seront reprises en soutien à l'exploitation).

Au budget 2025, la location d'infrastructures à hauteur de CHF134'000.-, concerne la patinoire, les containers, le plancher, la sono et l'éclairage.

Si l'ensemble des infrastructures devait être loué, si l'acquisition de la tente et du matériel d'exploitation de Patinoire.ch ne pouvait pas se faire, les coûts de location annuels supplémentaires sont estimés à CHF 65'000.-. Le budget d'exploitation serait ainsi augmenté de 25%.

Aujourd'hui, la location d'une telle tente est facturée pour une semaine CHF 15'400.-, soit CHF 20.- le m² (montage, démontage, utilisation) et chaque semaine de plus coûte CHF 1'000 à CHF 1'200.- par semaine supplémentaire.

Questions

Le mandat avait été donné à Patinoire.ch. Pourquoi ? vu que l'on arrive à tout intégrer maintenant. La Ville n'avait pas acheté la tente, ni le matériel, elle le louait. C'était le choix à l'époque.

La gestion de la patinoire en hiver sera intégrée dans l'ensemble de la gestion des infrastructures, comme la piscine en été. En hiver, la ressource piscine viendra donc en renfort, soutenue éventuellement, si besoin, par des auxiliaires.

La cantine a été payée 2 ou 3 fois avec le prix de la location. Pourquoi l'acheter ? (à raison de CHF 28'000.- par an).

Elle a été louée pour l'avoir à disposition, cela comprenait aussi son entretien et son montage-démontage. On ne peut pas demander au prestataire de nous la donner. Il ne s'agissait pas d'une location-vente. Si Nyon l'avait achetée au départ, elle serait déjà amortie. Cependant cette location comprenait aussi diverses prestations liées à cette tente.

Le montage-démontage a été économisé depuis 2 ans, car on ne la démonte plus.

Il fallait légaliser la cantine de Rive, les démarches ont été réalisées en 2022 pour la laisser à demeure. Cela a nécessité une paroi anti feu le long du local de l'aviron.

Auparavant, la cantine était installée en juin pour l'interculturelle, la Fête des enfants, le 1^{er} août, etc. et démontée en mars à la fin de la saison de patinage.

L'âge de la tente n'est pas précisé, mais il est prévu CHF 5000.- dans le budget pour son entretien régulier et la pérenniser.

Pourquoi ce changement relativement rapide ?

Arrivée en fin de période de convention, la structure associative bénévole se trouve à bout de souffle. Il s'agit d'une gestion lourde, il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles. La gestion sur de longs créneaux horaires est aussi problématique en termes de coûts de personnel. Sans compter les crises Covid et énergétique qui ont été usantes.

L'exploitation de la buvette et l'organisation d'animations seront déléguées à des tiers. Qui sont-ils ?

C'est en cours de négociation et c'est pensé intelligemment, en toute cohérence.

Ce matériel est d'occasion, le rabais relativement peu important. Quelle est l'espérance de vie sur cet achat ?

D'une part, si l'on considère une durée sur cinq ans par exemple, cela évite CHF 28'000.- de location annuelle de tente pour le semestre d'été. L'achat est amorti en cinq ans.

D'autre part, les projets concernant les Rives du Lac avanceront et qu'advient-il ? Dans le contexte de développement des Rive du Lac, il est hasardeux de se projeter à très long terme. Une vision d'exploitation sur 5-10 ans est privilégiée. De plus du matériel neuf, c'est tout un projet à développer. Là, c'est clé en main et affiné, optimisé, facile d'utilisation.

Il est bien plus pragmatique de privilégier l'occasion au neuf et la flexibilité dans des aménagements futurs.

Il ne faut pas oublier non plus que le gabarit actuel est légalisé.

Quel est le prix d'investissement des bâches latérales ?

Environ CHF 25'000.-

L'achat de la tente représente 65% de la valeur à neuf (tente basique à CHF 111'500.-) selon le prix de CHF 70'500.- proposé. Cela pourrait paraître cher, mais ils l'ont maintenue en bon état, nettoyée, ils ont changé les côtés et révisé les structures.

C'est le prix annoncé, à prendre ou à laisser. Il est considéré que l'achat est viable. Avec ce modèle, il sera amorti rapidement avec les nouvelles recettes, déjà en 2027.

Les vestiaires et les WC sont neufs.

Est-il prévu une réfection concernant la buvette ?

Il y a un budget d'entretien de matériel, la ligne achat machine matériel d'exploitation (voir feuille budgétaire en annexe). Des actions de contrôle sont prévues au montage par le chef d'exploitation de SMM.

Ce qui change :

- Le montage et démontage de l'infrastructure se fera donc sous la conduite du Service des sports, manifestations et maintenance, en étroite collaboration avec le Service des infrastructures et les Services industriels.
- L'entretien de la glace et des vestiaires, ainsi que la mise à disposition des patins seront assurés par des auxiliaires de saison, sous la supervision du chef du secteur « sport et logistique ».

- La planification des activités, la facturation et les liens avec les utilisateur-riche-s seront assurés par le bureau des sports, manifestation et maintenance.
- L'exploitation de la buvette et l'organisation d'animations seront déléguées à des tiers.
- L'acquisition de l'espace buvette avec électroménager, cuisine et mobilier intérieur permettra d'offrir une installation clé en main et viable à un-e futur-e exploitant-e. La coordination des événements sera supervisée par le pôle des manifestations. Les animations et manifestations devront répondre aux directives communales et feront l'objet d'une demande d'autorisation.

Des heures d'exploitation ont-elles été définies ?

La Municipalité aimerait qu'il y ait des soirées privées sur des créneaux, tant pour la ville que pour l'exploitant. Ceci afin d'en faire un lieu qui vit, un lieu d'animation.

Une analyse approfondie des comptes a montré que la buvette ne tournait pas en journée. Pour l'exploitant, des tranches horaires larges engendraient d'énormes frais de personnel.

La Ville gèrera l'accueil scolaire et ainsi, l'exploitant ne sera plus obligé d'avoir du personnel de manière si large. L'exploitant doit pouvoir vivre de son activité. D'où ce changement de modèle, accueillant pour la ville de Nyon et viable pour l'exploitant.

Discussion

Une partie de la commission estimait le montant de la tente un petit peu élevé, mais les réponses aux questions lui donnent à satisfaction les explications.

Patinoire.ch arrête aussi parce qu'il n'y a plus de soirée privée. Les ressources bénévoles et la gestion de l'exploitation deviennent des paramètres difficiles à maîtriser.

Cela semble un bon compromis temporel pour assurer cette prestation de patinoire appréciée de la population en attendant le prochain projet d'aménagement des rives du lac.

C'est aussi la meilleure solution de compromis en termes de coût, les autres alternatives sont plus onéreuses. De plus, il est plus pragmatique de continuer sur de l'existant, sur de l'infrastructure connue, clé en main, optimisée, éprouvée et facile d'entretien.

Finalement cette opération aurait pu, ou dû, être faite plus tôt, voire dès le départ.

Conclusion

En reprenant l'exploitation de la patinoire, la Ville de Nyon pérennise une infrastructure très prisée par la population. Il semble donc important de pouvoir poursuivre cette exploitation malgré l'arrêt des activités d'exploitation de Patinoire.ch.

La cantine de Rive est également très utilisée en été pour l'organisation de manifestations. Son acquisition permettra à la Ville de Nyon de réaliser des économies significatives sur les frais de location.

Le fonctionnement proposé permettra au Service des sports, manifestations et maintenance de générer de nouveaux revenus, auparavant réservés à l'exploitant, sans augmenter ses charges.

La patinoire de Rive permet de partager des moments conviviaux et, tout comme la piscine de Colovray en été, elle joue un rôle important en hiver dans la cohésion sociale en proposant un espace gratuit, accessible et inclusif.

C'est à l'unanimité que la commission soutient l'acquisition de ce matériel qui permettra au Service des sports, manifestations et maintenance de reprendre l'exploitation globale de la patinoire dès l'automne 2024 tout en gardant une enveloppe budgétaire stable.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2024/149 concernant la reprise de l'exploitation globale par la Ville de Nyon de la Patinoire de Rive,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la reprise par la Ville de Nyon de l'exploitation globale de la patinoire temporaire de Rive ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 125'000.– TTC pour financer l'acquisition de la tente de Rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation de la patinoire ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9443.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
4. de prendre acte que le budget de fonctionnement ne sera globalement pas impacté par la reprise de l'exploitation de la patinoire, mais que diverses nouvelles imputations comptables seront mises en place dès l'exercice 2024, à travers la création d'un nouveau chapitre budgétaire spécifique à la gestion des infrastructures sportives temporaires.

La Commission

Mesdames

Borges Maria Ana

DuPasquier Armelle

Mosset Céline

Vioget Corinne

Messieurs

Federau Alexander

Frei Maurice

Girard Pierre

Monge Olivier (président-rapporteur)

Nicole Willy

Ueltschi Bernard

Annexe : comparatif du budget annuel par rubrique

NYON · SPORTS, MANIFESTATIONS ET MAINTENANCE

	2023	2024	2025
	Réel	S1-2024 Réel S2-2024 Budget	Budget
Salaire personnel auxiliaire	55'000	55'000	55'000
<u>Exploitation par Patinoire.ch (jusqu'à S1-2024)</u>	55'000	30'000	
<u>Exploitation par SMM (dès S2-2024)</u>		25'000	55'000
Achat machines et matériel d'exploitation	0	6'750	10'500
<u>Exploitation par Patinoire.ch (jusqu'à S1-2024)</u>	0	0	
<u>Exploitation par SMM (dès S2-2024)</u>			
Equipement de glisse		2'000	1'000
Container et mobilier Buvette		500	1'000
Equipement et matériel buvette		250	500
Aménagements extérieurs		1'000	2'000
Containers Vestiaires		500	1'000
Cantine - tente		2'500	5'000
Eau, gaz électricité	36'678	36'160	36'160
<u>Exploitation par Patinoire.ch (jusqu'à S1-2024)</u>	36'678	15'374	
<u>Exploitation par SMM (dès S2-2024)</u>		20'786	36'160
Achat matériel infirmerie	0.00	3'500.00	300.00
<u>Exploitation par Patinoire.ch (jusqu'à S1-2024)</u>	0	0	
<u>Exploitation par SMM (dès S2-2024)</u>			
Achat et installation d'un DSA (défibrillateur)		2'500	
Achat du stock de matériel d'infirmerie		1'000	
Réassort du matériel d'infirmerie			300
Achat produits de nettoyage	0.00	2'000.00	2'000.00
Frais d'exploitation	6'065	14'350	21'500
<u>Exploitation par Patinoire.ch (jusqu'à S1-2024)</u>	6'065	1'350	
<u>Exploitation par SMM (dès S2-2024)</u>			
Frais généraux de montage et démontage		500	1'000
Transports et installation des containers		5'000	10'000
Entretien de la tente			5'000
Entretien du mobilier et matériel d'exploitation		1'500	2'000
Contrats d'entretien (électroménager buvette, DSA, ect.)		500	1'000
Frais de communication		500	500
Gestion des imprévus et frais divers		5'000	1'000
Gestion des pannes et réparations			1'000
Location infrastructures	161'800	139'321	134'000
<u>Exploitation par Patinoire.ch (jusqu'à S1-2024)</u>			
Location patinoire, techn et appareil entretien glace	88'300	44'321	
Location du matériel d'exploitation	47'500	15'000	
Location de la tente	26'000	13'000	
<u>Exploitation par SMM (dès S2-2024)</u>			
Location patinoire, techn et appareil entretien glace		39'000	78'000
Location plancher avec montage et démontage		18'000	36'000
Location container douche et WC		7'500	15'000
Location sonorisation et éclairage		2'500	5'000
Recettes des locations		-15'300	-30'600
<u>Exploitation par Patinoire.ch (jusqu'à S1-2024)</u>		0	
<u>Exploitation par SMM (dès S2-2024)</u>			
Locations patins école		-7'200	-14'400
Locations créneaux externes		-4'200	-8'400
Locations créneaux clubs		-900	-1'800
Loyer exploitant		-3'000	-6'000
Charges	259'543	257'081	259'460
Recettes	0	-15'300	-30'600
TOTAL	259'543	241'781	228'860